

aigu durant l'année 1900. Se voyant, ont-ils dit, « gênés de toutes manières dans leurs rapports avec leurs employés, dans l'exercice de leur autorité, dans le choix de leurs ouvriers, dans les heures du travail et enfin dans la fixation d'une échelle de prix, » ils résolurent de frapper un coup décisif. Et le 27 octobre, les 21 manufactures de chaussures fermèrent leurs portes, réduisant au chômage près de 4000 ouvriers et ouvrières. Les patrons étaient bien décidés à ne rouvrir les fabriques que le jour où les ouvriers s'engageraient formellement à ne plus appartenir à aucune association ouvrière. Ces patrons admettaient bien le droit théorique qu'ont les travailleurs de se constituer en sociétés; mais ils prétendaient que les règlements des associations formées par leurs ouvriers contenaient des clauses injustes et de nature à empêcher les propriétaires des fabriques d'être maîtres chez eux et de conduire leur industrie de façon avantageuse.

Les ouvriers, réduits au chômage durant des semaines, restèrent paisibles, mais les familles souffrirent sérieusement du manque de ressources causé par la cessation du travail.

Finalement, au bout d'un mois du maintien d'une situation à laquelle on ne voyait aucune issue, un journal de la ville exprima l'opinion que les intéressés devraient soumettre leur différend à l'archevêque, dont la sagesse bien connue ne manquerait pas de trouver le moyen de remédier à un état de choses aussi préjudiciable aux intérêts les plus chers de la population. Aussitôt émise, cette proposition sembla rencontrer l'approbation générale. Et dès le 27 novembre, l'Association des fabricants de chaussures demanda à Mgr Bégin de vouloir bien remplir les fonctions d'arbitre entre eux-mêmes et leurs ouvriers, prenant en même temps l'engagement d'accepter sa décision comme finale. De leur côté, les trois associations ouvrières, par leur comité conjoint, écrivirent au Prélat, le 28 novembre, qu'elles avaient appris avec bonheur la démarche faite par les patrons, et s'engageaient aussi à se soumettre au jugement qu'il porterait sur leurs difficultés.

Mgr l'archevêque de Québec, heureux de voir les bonnes dispositions manifestées par les patrons et par les ouvriers, accepta avec empressement leur proposition d'agir entre eux comme arbitre. Mais il eut soin d'exiger des deux parties la

réo
On
tice
ron
div
ren
déjà
env
C
tar
trav
sou
idée
avo
il en
met
prés
ces
rois
tiqu
et l
étai
C
tenc
mée
aspe
la c
tion
dée
et d
la p
vail
ense
nov

V